

COMMUNIQUE DE PRESSE**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'AFCA-CIAL
70 ANS AU SERVICE DES FILIERES ANIMALES**

A l'occasion de son assemblée générale du 24 juin 2011, l'**AFCA-CIAL** fête ses **70 ans d'existence**. Fondée officiellement le 2 décembre 1941, l'AFCA – à l'époque Association des Fabricants de Condiments pour l'Alimentation Animale – est la **plus ancienne organisation professionnelle du secteur de la nutrition animale en France**.

Avec le développement du secteur au fil des années, l'AFCA a gardé sa **spécificité sur les compléments de la nutrition animale** et est devenue AFCA-CIAL en 1993 du fait du rapprochement avec le Comité d'Information des Aliments Liquides.

Début 2011, l'AFCA-CIAL compte **116 entreprises adhérentes** réparties en membres actifs (fabricants de compléments) et membres associés (fournisseurs, distributeurs...).

La **production française en 2010**, globalement stable par rapport à 2009, s'est élevée à :

- **148 410 tonnes de prémélanges** équivalant à plus de 28 millions de tonnes d'aliments reconstitués (incluant les fabrications d'aliments hors de France à partir de prémix exportés),
- **363 550 tonnes d'aliments minéraux** (dont 14,6 % sous forme de blocs à lécher),
- **117 680 tonnes d'aliments liquides** (mélassés),
- Près de **30 000 tonnes de spécialités nutritionnelles** (suppléments nutritionnels...).

Parmi les dossiers d'actualité, l'**AFCA-CIAL** est **particulièrement mobilisée sur le dossier des suppléments nutritionnels**, produits sûrs et adaptés à certaines situations d'élevage dont l'avenir est actuellement menacé par la Commission européenne.

Malgré ce qui avait été annoncé, la **mise en place d'un statut légal propre à ces produits** n'a en effet pas encore vu le jour et risque de pénaliser une centaine d'entreprises françaises – représentant un marché global d'environ 100 millions d'euros de chiffre d'affaires – et en conséquence les éleveurs français. **L'AFCA-CIAL maintient fortement son action auprès de la DGCCRF en France et de la Commission européenne à Bruxelles** pour une adaptation rapide du cadre réglementaire européen à ces produits présents dans toute l'Union.

C'est cette volonté d'**apporter des solutions nutritionnelles adaptées aux défis de l'élevage européen** qui est le dénominateur commun des adhérents de l'AFCA-CIAL depuis sa création.

C'est pourquoi, il a été décidé, à l'occasion de cette assemblée anniversaire, de se pencher sur **l'évolution et les perspectives d'avenir de l'agriculture française** avec la participation de **M. Henri NALLET, ancien Ministre de l'agriculture**.

Auteur de l'ouvrage récent « L'Europe gardera-t-elle ses paysans ? », il porte un regard empreint d'inquiétude mais également résolument tourné vers l'avenir sur le secteur agricole qui représente un enjeu stratégique pour l'Europe et la France.

PARIS, le 24 juin 2011

Pour plus d'informations, contacter :

François GUIBERT, Secrétaire Général de l'AFCA-CIAL, tel 01 47 53 64 00

Bruno CONDROYER, Directeur de Porte-Voix, tel 02 40 35 09 35

**ALLOCUTION DE CLOTURE
DE M. BERNARD FRESARD
PRESIDENT DE L'AFCA-CIAL**

**ASSEMBLEE GENERALE
PARIS 12EME – MARINA DE BERCY
VENDREDI 24 JUIN 2011**



110 entreprises impliquées dans

le progrès en nutrition animale

PARIS, LE 24 JUIN 2011

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec une certaine émotion et la volonté de rendre à notre association ce qu'elle m'avait apporté que j'ai accepté de succéder l'automne dernier à mon ami Raymond PERRIN à la présidence de l'AFCA-CIAL.

Pour cette première assemblée générale que j'ai le plaisir de présider, nous fêtons les 70 ans d'existence de notre association dont les statuts ont été déposés le 2 décembre 1941, au cœur de la seconde guerre mondiale. Première organisation professionnelle consacrée en France au secteur de la nutrition des animaux, elle s'appelait alors « Association Professionnelle des Fabricants de Condiments pour l'Alimentation Animale ».

C'était le début d'une alimentation animale plus rationalisée, avec les premiers « noyaux » minéraux et vitaminiques. La reconstruction de la France à l'issue de la guerre allait correspondre à une volonté de relance de l'agriculture, avec un véritable essor des productions animales. Après les périodes difficiles où de nombreux français avaient connu le manque et la faim, le pouvoir politique n'avait qu'un mot d'ordre : une agriculture performante apte à assurer l'autosuffisance du pays, et à permettre au plus grand nombre d'accéder à la viande.

L'AFCA contribue alors grandement aux efforts de recherche et de développement du secteur de la nutrition animale, et participe en 1948 à la création de l'Institut Professionnel de Contrôle et de Recherche Scientifique des Industries de l'Alimentation Animale et de son laboratoire spécialisé.

La même année, l'AFCA édite une brochure de vulgarisation sur la complémentation de la nutrition des animaux puis, en 1952, une brochure technique sur « les sels minéraux et les vitamines dans l'alimentation animale ».

En 1954, le gouvernement crée la CIIAA, Commission Interministérielle et Interprofessionnelle de l'Alimentation Animale, au sein de laquelle l'AFCA représente les opérateurs et apporte son expertise technique et scientifique.

Le secteur de la nutrition animale connaît un très fort développement au service de productions animales de plus en plus performantes et diversifiées. Les entreprises du secteur se spécialisent et l'AFCA crée ainsi 3 sections spécialisées en son sein en 1958 : composés minéraux, substances auxiliaires et aliments composés. Les deux dernières sections donneront naissance 10 ans plus tard au SYNPA pour les additifs et au SNIA pour les aliments composés, l'AFCA gardant son activité spécifique sur les compléments.

A la fin des années 50 et au début des années 60, l'AFCA continue ses publications scientifiques en partenariat avec les experts de l'INRA. C'est aussi pendant cette période que naissent les organisations européennes FEFAC et FEFANA pour les activités « Aliments Composés » et « Adjuvants ». Les représentants de l'AFCA y défendent le point de vue des fabricants français.

Au cours des décennies 70 et 80, l'AFCA s'est recentrée sur les métiers de ses origines, ceux de la complémentation, avec les produits spécifiques que sont les prémix, les aliments minéraux ou autres aliments spécialisés. La réglementation s'étoffe fortement et l'AFCA développe une veille réglementaire au service de ses entreprises adhérentes.

En 1993, le Comité d'Information des Aliments Liquides rejoint l'AFCA qui devient AFCA-CIAL.

La première moitié des années 90 sera également marquée par l'important travail réalisé pour encadrer les nombreuses spécialités nutritionnelles, présentes sur le marché sans cadre légal clairement défini. Ce travail donnera naissance au code de bonnes pratiques des suppléments nutritionnels fin 1996, document rédigé avec l'appui des experts scientifiques du secteur et approuvé par l'administration dans le cadre de la CIIAA. Je reviendrai sur le dossier des suppléments nutritionnels car c'est un sujet qui connaît une actualité complexe et sur lequel l'AFCA-CIAL est particulièrement mobilisée.

Les années 2000 ont été celles de la poursuite du développement de l'AFCA-CIAL avec de nouveaux adhérents qui nous ont rejoints. Avec la multiplication des textes réglementaires pour notre secteur d'activité, cela a également été un effort toujours plus soutenu en matière de veille réglementaire et de témoignage auprès des autorités sur les investissements importants de la profession, notamment en matière de sécurité sanitaire.

Je souhaitais faire cette rapide rétrospective pour rappeler le chemin parcouru depuis les 70 années d'existence de notre organisation. Les attentes sociétales ont évolué sans cesse, mais la mission de nos entreprises a toujours été celle d'y répondre par une expertise adossée à d'importants efforts de recherche et d'innovation. Efforts importants qui donnent aujourd'hui aux entreprises françaises une excellence toute particulière en matière de nutrition animale, reconnue dans le monde entier.

Les métiers représentés au sein de l'AFCA-CIAL sont variés mais ont tous pour dénominateur commun la volonté d'apporter des services et conseils adaptés à chaque problématique d'élevage. C'est cette continuité d'action au service des filières animales que nous avons souhaité rappeler dans la plaquette qui vous a été remise ce matin : « tous impliqués pour faire progresser la nutrition des animaux et maintenir un élevage compétitif et de qualité dans notre pays ».

Qualité et compétitivité de notre élevage m'amènent naturellement à aborder le dossier des suppléments nutritionnels qui connaît trop d'incertitudes au plan européen.

L'AFCA-CIAL s'est particulièrement investie au cours des 20 dernières années, pour garantir un cadre adapté à ces produits qui font chaque jour un peu plus la preuve de leur utilité en élevage. Ils ont, en effet, pour première fonction d'apporter aux animaux un « plus » lors de courtes périodes de leur vie où les besoins augmentent ponctuellement : autour de la reproduction, de la mise bas, du sevrage, en période de stress ou d'effort sportif...

La France, en avance sur ses voisins européens, s'est ainsi dotée d'un code de bonnes pratiques spécifique qui a été mis en œuvre par les professionnels à compter de 1997. En 2010, le marché des suppléments nutritionnels implique plus de 100 entreprises au service de toutes les espèces animales et pour environ 100 millions d'euros de chiffre d'affaires cumulé.

La Commission européenne avait donc décidé, dans le cadre de la nouvelle réglementation sur la commercialisation des aliments, entrée en application le 1^{er} septembre 2010, d'intégrer ces produits à la catégorie des aliments diététiques, et il avait alors été prévu de prendre en compte la spécificité des suppléments nutritionnels, notamment au regard de leur teneur plus riche en certaines vitamines ou en oligo-éléments.

Malheureusement, et contrairement à ce qui avait été envisagé, la Commission a jugé non recevables les dossiers déposés par les opérateurs français, au regard des teneurs en nutriments préconisées, qui constituent pourtant la spécificité même de ces produits. De nombreux Etats membres se sont opposés à donner un cadre légal à ces produits, alors même qu'ils sont commercialisés sur leur territoire de la même façon qu'en France. L'AFCA-CIAL souhaite donc que les représentants de la France auprès des instances européennes, continuent à peser de tout leur poids sur ce dossier, notamment dans le cadre d'une future révision du règlement 1831/2003 au sein duquel un cadre légal adapté peut être créé pour les suppléments nutritionnels.

Avant de conclure, je me félicite de l'entrée de l'AFCA-CIAL dans OQUALIM au service de la sécurité sanitaire du secteur de la nutrition animale. J'en profite pour saluer Messieurs Jean-Luc CADE et Adolphe THOMAS, présidents de Coop de France Nutrition Animale et du SNIA, les présidents de QUALIMAT ainsi que le président d'OQUALIM, M. Jean-Louis ZWICK, qui n'ont pas tous pu être des nôtres.

L'AFCA-CIAL apportera à OQUALIM toute son expertise, notamment au travers de son Observatoire sur les substances indésirables qui donnera naissance à un plan d'autocontrôles mutualisés spécifique aux compléments. Toutes les entreprises du secteur des prémélanges, aliments minéraux, aliments liquides ou autres spécialités nutritionnelles seront prochainement invitées à rejoindre cette nouvelle section d'OQUALIM, complémentaire du plan d'autocontrôles sur les aliments composés.

L'AFCA-CIAL apportera aussi au sein d'OQUALIM les guides de bonnes pratiques pour les aliments minéraux et pour les prémélanges, avec la volonté de travailler avec CDFNA et le SNIA à la réalisation d'un guide de bonnes pratiques unique pour l'ensemble du secteur de la nutrition animale.

Je remercie Monsieur Henri NALLET de la vision qu'il nous a permis de partager concernant l'évolution et les défis de l'agriculture française. La situation est difficile mais de nombreux atouts existent pour notre pays et l'AFCA-CIAL continuera à s'inscrire, comme elle l'a toujours fait, dans les efforts d'innovation nécessaires aux conditions d'élevage de demain.

Merci également aux permanents de l'AFCA-CIAL – Muriel RICHARD, Anne GIRARDOT et François GUIBERT – ainsi qu'à tous les représentants de nos entreprises pour leur engagement et leur assiduité aux différentes réunions de notre association professionnelle, notamment les membres du conseil d'administration qui donnent de leur temps précieux au service de l'ensemble de la profession.

Je tiens enfin à vous remercier toutes et tous de votre présence à nos côtés aujourd'hui et en particulier les représentants de l'administration ainsi que nos collègues des autres organisations professionnelles avec qui nous partageons la défense des métiers de la nutrition animale. Je pense notamment à CDFNA, au SNIA, au SYNPA, à TECALIMAN, à RESEDA ou à la FEFAC et à l'EMFEMA au plan européen...

Merci pour votre attention et souhaitons 70 nouvelles années aussi riches à l'AFCA-CIAL et à la nutrition animale française.

BERNARD FRESARD
PARIS, LE 24 JUIN 2011